



Communiqué

Depuis le début de l'épidémie de Covid-19, des étudiants en soins infirmiers et des élèves aides-soignants en première ligne sont méprisés et exploités dans l'indifférence du gouvernement !

Par une question écrite et un courrier, nous attirons l'attention du gouvernement sur le cas particulier des étudiants en IFSI et en IFAS mobilisés dans le cadre de l'épidémie de Covid19.

En validant leur première année d'études, les étudiants en soins infirmiers obtiennent l'équivalence du diplôme d'aide-soignant, ce qui leur permet d'effectuer des vacations en tant que tels. De leur côté, les élèves aides-soignants peuvent travailler en tant qu'agent de service hospitalier.

Depuis le mois de mars, beaucoup d'entre eux se sont portés volontaires ou ont été réquisitionnés pour travailler comme aide-soignant ou agent de service hospitalier. Or il leur a été imposé que ce temps de travail soit considéré comme du temps de stage, remplaçant ainsi une partie de leur formation, et surtout, avec la rémunération correspondante, soit 0,80 à 1,40 euros de l'heure selon l'année de formation pour les étudiants infirmiers et aucune indemnisation pour les élèves aides-soignants !

Pour travailler 35 heures en première ligne dans les services les plus tendus et donc les plus risqués, souvent mal encadrés par manque de temps du reste du personnel, et avec le manque de matériel de protection que nous connaissons, ils sont donc payés, lorsqu'ils le sont, 150 à 200 euros par mois. C'est indigne.

Quelques régions seulement ont choisi de revaloriser le travail de ces étudiants mais pas toutes.

Nous demandons donc au gouvernement d'agir immédiatement pour que le travail d'intérêt général des élèves en soins infirmiers et aides-soignants soit reconnu et rémunéré à sa juste valeur, et de manière uniforme sur tout le territoire français.

Le 12 mai 2020

Manuel Bompard, Député européen FI

Caroline Fiat, Députée FI de Meurthe et Moselle

Anne-Sophie Pelletier, Députée européenne FI